



Rétrospective de l'année 2008 pour la profession infirmière.

La tradition veut qu'en début d'année, un bilan de l'année écoulée soit établi et que des perspectives soient élaborées pour l'année qui s'ouvre à nous. L'année 2008 a une nouvelle fois été très chargée pour la profession infirmière. Vous avez manqué les événements importants ? Consultez cette rétrospective de l'année 2008.

Que s'est-il passé en 2008 ?

Pour la santé, nous avons connu le lot habituel de grèves et manifestations. Des négociations ont été entreprises en début d'année pour le paiement d'heures supplémentaires et des jours accumulés dans les comptes épargne-temps (CET).

En février, le traitement des fonctionnaires a été revalorisé de 0,5%.

Dans le cadre de la modernisation du système de santé, des discussions ont eu lieu sur la mobilité dans la fonction publique et l'amélioration de l'organisation de l'offre de soins.

Des réductions d'effectifs importants ont eu lieu dans la fonction publique comme au CHU de Nancy. Un vaste plan de départs volontaires a été proposé aux agents du CHU de Nantes.

L'année 2009 risque d'être « chaude » avec en particulier la réforme des hôpitaux préconisée par le président de la République Nicolas Sarkozy avec ses réductions massives d'effectifs.

Pour les infirmières

Ordre infirmier

L'année 2008 a été l'année des élections à l'ordre des infirmiers avec

- 24 avril 2008 : [Elections aux conseils départementaux \(élection électronique par tous les infirmiers français\) avec un faible taux de participation \(13,73 %\)](#)
- 25 Juillet 2008 : [Elections aux conseils régionaux de l'ordre infirmier par les conseillers titulaires départementaux](#)
- 25 novembre 2008 : [Elections des 52 conseillers nationaux par les conseils titulaires de l'ordre des infirmiers régionaux](#)

Le 14 janvier 2009 verra l'élection du bureau du conseil national de l'ordre des infirmiers.

Nous faisons le vœu :

- d'un bureau national qui tienne compte des différents secteurs d'exercice (public, privé, libéral) et de la **représentation des régions**;
- d'un bureau national qui porte nos valeurs pour que la profession infirmière prenne la place qui est la sienne dans le système de santé;
- d'un bureau national qui mette en musique la partition rédigée en Conseil National, lui-même **à l'écoute des travaux des Conseils départementaux et régionaux**, afin que le maximum d'élus ordinaires soient associés aux décisions à prendre.

Suite à cette élection cruciale, le bureau se réunira pour commencer à travailler sur les grands dossiers qui attendent la profession :

- Fonctionnement interne de l'ordre avec rapport entre les différents niveaux (département, région, national), budget, et donc cotisation (sujet très sensible !)
- [LMD \(License, master doctorat\)](#) avec la création d'une véritable filière L.M.D en science infirmière, à l'exemple de ce qui est réalisé dans d'autres pays européens ou francophones, VAE IADE, puéricultrices, IBODE, Cadres.
- [Code de déontologie à l'image de celui des masseurs kinésithérapeutes](#)
- [Reconnaissance du diplôme d'infirmier québécois en France](#),
- Mise en place du [fichier ADELI](#), des EPP (évaluations des pratiques professionnelles), [des chambres disciplinaires](#) et bien d'autres sujets !

[Pour en savoir plus](#)

Réforme des études infirmières.

Depuis 2006, le Ministère de la santé a initié une refonte des formations des professions paramédicales. L'Europe a fixé des objectifs dans ce domaine que la France doit honorer (référentiels métiers, accords de Bologne). C'est la DHOS (Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins) qui a été chargée de mener à bien les travaux de « réingénierie des diplômes », notamment infirmier.

Les travaux ont été conséquents en 2008. Pour la formation infirmière, après définition du référentiel d'activités, grande première pour notre profession pourtant réglementée, il a fallu élaborer un référentiel de compétences. Cette approche par compétences permet une meilleure valorisation des pratiques, non plus centrée sur les savoirs, mais sur la capacité à

mobiliser ces savoirs en fonction des situations de soins.

Fin 2008, les groupes de travail devaient aboutir à un référentiel de formation découlant de ce référentiel de compétences. Un délai supplémentaire est nécessaire et un groupe restreint doit rédiger dans les premiers mois de 2009 le programme de formation des infirmiers. Celui-ci sera mis en œuvre dès la rentrée de septembre 2009. Parallèlement, le Ministère a ouvert les discussions autour de l'intégration de la formation infirmière au LMD.

On notera que la réingénierie des diplômes a pris en compte les contraintes universitaires pour mener les travaux. Le nouveau programme et ses cinq unités d'enseignement est donc compatible avec un cursus universitaire de niveau licence. Le Ministère de la santé a annoncé aux groupes une troisième voie, qui est de donner aux études d'infirmières et précisément au diplôme d'Etat d'infirmier le grade de licence. Il reste encore à définir les ECTS (*European Credits Transfer System*, système européen de transfert et d'accumulation de crédits qui a pour but de faciliter la lecture et la comparaison des programmes d'études des différents pays européens) pour ce nouveau programme.

L'année 2008 a été l'année des discussions et des échanges, 2009 sera l'année des décisions et de la mise en application des réformes.

[Pour en savoir plus](#)

VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)

[La loi de modernisation sociale n° 2002-73 du 17 janvier 2002](#) a mis en place la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). Cette VAE représente une nouvelle voie d'accès à un diplôme professionnel. Elle permet l'obtention de **tout ou partie** d'une certification (diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification professionnelle) sur la base d'une expérience professionnelle salariée, non salariée et/ou bénévole (syndicale, associative) et/ou volontaire. Les compétences issues de cette expérience sont validées par jury.

Pour les professionnels de la santé, la VAE a été mise en place pour les Aides Soignants, les Auxiliaires de Puéricultures et les préparateurs en pharmacie hospitalière.

Pour les IBODE (infirmières de bloc opératoire diplômées d'état), le dossier est prêt. Il doit être présenté lors du prochain HCPPM (Haut conseil des professions paramédicales) en janvier, et mis en œuvre de suite.

Pour les infirmiers, le ministère a décidé de chercher une autre formule pour permettre aux AS d'obtenir une passerelle pour entrer en formation infirmière.

Pour les IADE et Puericultrices, les travaux de réingénierie sont en cours, la question de la VAE sera abordée en 2009.

Pour les cadres de santé, les travaux commenceront en 2009.

Pour les pompiers disposant du **brevet d'infirmier d'encadrement de sapeurs-pompiers professionnels**, [une passerelle a été instituée](#) leur permettant d'obtenir, sous condition, le **diplôme de cadre de santé**.

Attention, il ne s'agit pas d'un véritable dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience mais bien d'une possibilité de passerelle pour un public spécifique.

Quoi d'autres en 2008 pour les infirmières ?

- Pour les libéraux, une importante enquête a été effectuée sur la pénibilité du travail ([En savoir plus](#))
- Une régulation de l'offre de soin en libéral a été négociée et s'est terminée par une convention avec une revalorisation tarifaire. ([En savoir plu](#))
- Les Infirmières libérales peuvent maintenant vacciner sans prescription mais sous certaines conditions leur patient contre la grippe ([En savoir plus](#))
- Une Académie des Sciences Infirmières portée par quinze associations professionnelles membres du Groupement d'Intérêt Professionnel en Soins Infirmiers (GIPSI) a vu le jour. ([En savoir plus](#))
- Le directeur des soins sera bien membre du futur directoire qui sera mis en place dans les hôpitaux publics dans le cadre de la réforme de la gouvernance. ([En savoir plus](#))
- Le Haut conseil des professions paramédicales (HCPP) a été installé le 11 septembre dernier. ([En savoir plus](#))
- L'incident mortel au CH de Creil lors de l'utilisation d'une bouteille d'oxygène. ([En savoir plus](#))
- Le décès tragique et très médiatique d'un enfant à l'hôpital Saint-Vincent de Paul à Paris. ([En savoir plus](#))
- La défense du décret de compétence par les organisations infirmières. ([En savoir plus](#))
- La profession infirmière est-elle menacée par la récente recommandation de la HAS ([En savoir plus](#))

Et Infirmiers.com ?

Infirmiers.com a confirmé en 2008 sa position de premier média infirmier avec plus de 5

millions d'internautes qui ont visité le site (visiteurs uniques absolus) et consulté plus de 50 millions de pages pendant l'année.

Pour cette nouvelle année 2009, afin de vous garantir un contenu de qualité, la rédaction du site infirmiers.com, composée de professionnels infirmiers, s'impliquera en publiant des dossiers sur tous les thèmes importants pour l'évolution de notre profession. Tous les jours une actualité professionnelle sera accessible depuis la page d'accueil du site.

En 2009, infirmiers.com vous réserve également une autre surprise : une nouvelle version du site. Pour les impatients et curieux, le nouveau logo est déjà visible sur le net... en cherchant bien.... (Un petit indice : Infirmiers.com est édité par IZEOS)

Toute l'équipe de la rédaction vous souhaite une excellente année 2009